

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 6 mars 2017 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Marielle Duhème, Rémi Robidoux et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard (absence non motivée)

Le siège no. 6 est vacant.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

**17-03-06-4313 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 6 mars 2017 à 19 h 01.

Adopté

Séance ordinaire du lundi 6 mars 2017, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 28 février 2017;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en février 2017;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 28 février 2017;
- D) Période d'information du maire;
 -
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017;

10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 6 février 2017;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la Ville;
- 20.2** Signature du bail – Friperie Communautaire de Huntingdon (4, rue Lorne);
- 20.3** Autorisation – Correction de la superficie des lieux loués par Armoires Signature (4, rue Lorne) ;
- 20.4** Autorisation - Entente de location avec Solhydroc Inc. – 4, rue Lorne;
- 20.5** Autorisation – Avis juridique en matière d’engagement de crédit municipal;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Approbation des dépenses dans le cadre du PAARRM – MTQ dossier n° 00025062-1-69055 (16) (2016-2017);
- 30.2** Autorisation – Contribution financière – Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon (CDEVH);
- 30.3** Autorisation – Contrat de service – Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon (CDEVH);
- 30.4** Autorisation - Subvention de fonctionnement – Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon (CDEVH);
- 30.5** Autorisation - Contribution financière 2016 – Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon (CDEVH);

40 – RÉGLEMENTATION

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation –Fin d’emploi du pompier volontaire Bruno Latreille;
- 50.2** Approbation – Fin d’emploi du pompier volontaire Denis Vallières;
- 50.3** Approbation –Embauche d’Alexandre Hébert au poste de pompier volontaire;

60. –VARIA

60.1

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Monsieur Rémi Robidoux:
- 70.3** Madame Marielle Duhème:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Paul-André Ricard:

Adoption de l'ordre du jour

17-03-06-4314

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 6 mars 2017 tel que présenté et avec dispense de lecture, en y apportant la modification suivante, à savoir :

Le sujet suivant est retiré :

30.5 – Autorisation - Contribution financière 2016 – Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon (CDEVH).

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 28 février 2017

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 28 février 2017.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 28 février 2017

Comptes à payer –Février 2017

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 28 février 2017.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 28 février 2017

Dépenses d'investissement – Février 2017

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de février 2017.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- Des rencontres ont eu lieu pour un futur développement. Les membres du conseil devraient rencontrer les investisseurs à la fin du mois.
- La Ville a reçu un chèque de 21 323 \$ de Gaz Métro résultant de son adhésion à l'entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec et Gaz Métro. Cette somme équivaut à 2% de la valeur des travaux d'implantation et d'amélioration effectués par Gaz Métro sur notre territoire.
- La Ville a reçu une lettre de remerciements de la Petite Bibliothèque Verte.
- Le ministère des Transports nous a informés qu'il ne peut autoriser l'installation de panneaux «Chaussée glissante» puisque celle-ci irait à l'encontre du code de la sécurité routière.

Période de questions du public

Les principales questions se résument ainsi :

M. Maurice Haineault : Il demande où en est rendu la Ville dans le dossier de l'entreprise Gâteries Jaker's.

M. Wayne Johnson : Il demande avec quel argent la Ville va financer les travaux de pavage sur 7 à 8% des rues qui ont été annoncés.

M. Yvan Lefebvre : Il demande si la Ville va mandater des spécialistes pour vérifier la pompe de la station de pompage de la rue Poirier qui selon lui ne fonctionne pas puisqu'il subit des refoulements d'égout dans son sous-sol lorsqu'il pleut.

Le maire indique qu'étant donné qu'il n'y a que la résidence de monsieur Lefebvre qui aurait des problèmes dans le secteur de la rue Bouchette, la Ville va mandater un plombier afin de vérifier les installations à cette résidence.

M. Yvan Lefebvre : Il mentionne que le même problème se produit chez monsieur Guy Fournier sur la rue Lake.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 6 février 2017

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 février 2017 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

17-03-06-4315

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 février 2017 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 6 février 2017 (budget)

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 6 février 2017 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

17-03-06-4316

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 6 février 2017 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la Ville

Considérant que le contrat des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie Humania vient à échéance le 31 mars 2017;

Considérant qu'en vertu de l'article 18.01 de la Convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon, l'employeur s'est engagé à maintenir en vigueur le régime d'assurances collectives et à contribuer dans une proportion de cinquante pour cent (50 %) de la prime totale;

Considérant le rapport de renouvellement des assurances collectives, proposé par Les assurances collectives Joanne Brisson Dumouchel Inc., relativement à la proposition de la compagnie Humania;

17-03-06-4317

Il est proposé par Madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise le renouvellement des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie Humania pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Adopté

Signature du bail – Friperie Communautaire (4, rue Lorne)

Considérant que la Friperie Communautaire de Huntingdon représentée par son président, monsieur Frédérick Perrier, désire louer un espace commercial situé dans l'immeuble du 4, rue Lorne, Huntingdon;

Considérant les discussions intervenues entre les parties;

17-03-06-4318

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

Que le conseil autorise la signature d'un bail avec l'organisme Friperie Communautaire de Huntingdon représentée par son président, monsieur Frédérick Perrier suivant les termes et conditions inscrits au bail.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon ledit bail.

Adopté

Correction de la superficie au bail d'Armoires Signatures

Considérant que le bail mensuel intervenu le 1^{er} juillet 2013 entre la Ville et l'entreprise Armoires Signature;

Considérant que la superficie louée de 4 000 p² prévue au contrat initial a été modifiée à compter du 1^{er} mai 2016 pour une superficie de 2 615 p², et ce, jusqu'au 31 décembre 2016 ;

17-03-06-4319

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise la correction de la superficie des lieux loués à 2 615 p².

Adopté

Entente de location avec Solhydroc Inc. – 4, rue Lorne

Considérant que l'entreprise Solhydroc Inc., représentée par monsieur Benoit O'Neil, désire louer, de façon mensuelle, un espace d'entreposage situé dans l'immeuble du 4, rue Lorne, Huntingdon;

Considérant les discussions intervenues entre les parties;

17-03-06-4320

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

Que le conseil autorise la signature d'une entente de location d'espace d'entreposage avec l'entreprise Solhydroc Inc., représentée par monsieur Benoit O'Neil, suivant les termes et conditions inscrits à l'entente.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon ladite entente.

Adopté

Avis juridique en matière d'engagement de crédit municipal

Considérant que la Ville de Huntingdon désire obtenir des précisions en rapport à un contrat par lequel la municipalité engage son crédit pour une période excédant cinq ans;

Considérant les dispositions législatives applicables en vertu de l'article 29.3 de la Loi sur les Cités et Villes (L.C.V.);

17-03-06-4321

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil mandate Me Martin Filion pour obtenir un avis juridique en rapport à un contrat par lequel la municipalité engage son crédit pour une période excédant cinq ans.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Approbation des dépenses dans le cadre du PAARRM – MTQ dossiers n° 00024367-1-69055 et n°00025062-1-69055 (2016- 2017)

Considérant que le ministre des Transports du Québec a accordé à la Ville de Huntingdon, pour l'exercice financier 2016-2017, un montant de subvention de 13 591 \$ ainsi qu'un deuxième montant de 330 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

Considérant que le coût des travaux exécutés sur les rues King et Dalhousie s'élève à 17 851.36 \$;

17-03-06-4322

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues King et Dalhousie pour un montant subventionné de 13 921 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues King et Dalhousie dont la gestion incombe à la Ville de Huntingdon et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté

Contribution financière – Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon (CDEVH)

Considérant que la Corporation de développement Économique de la Ville de Huntingdon contribue au travail de relance économique de la municipalité;

Considérant que la Ville entend poursuivre le développement économique de Huntingdon selon son Plan stratégique de développement;

16-03-06-4323

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 15 000 \$ à la Corporation de développement Économique de la Ville de Huntingdon pour l'année 2016;

Que cette dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 621 10 959.

Adopté

Contrat de service – Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon (CDEVH)

Considérant que la Ville de Huntingdon a requis les services de la Corporation de développement Économique de la Ville de Huntingdon afin de l'assister dans la gestion du développement résidentiel sur son territoire;

16-03-06-4324

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le versement d'une somme de 3 000 \$ à la Corporation de développement Économique de la Ville

de Huntingdon pour les services rendus en matière de développement résidentiel au cours de l'année 2016;

Que cette dépense soit financée à même le budget de 2016.

Adopté

Subvention de fonctionnement – Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon (CDEVH)

Considérant que le maintien des opérations de la Corporation de développement Économique de la Ville de Huntingdon nécessite un appui financier de la part de la Ville de Huntingdon;

16-03-06-4325

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le versement d'une somme de 15 000 \$ à la Corporation de développement Économique de la Ville de Huntingdon pour son budget de fonctionnement de l'année 2016.

Que cette dépense soit financée à même le budget de 2016.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Fin d'emploi du pompier volontaire Bruno Latreille

Considérant le manque de disponibilité de monsieur Bruno Latreille à répondre aux appels à titre de pompier volontaire et à participer aux formations obligatoires;

17-03-06-4326

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la fin d'emploi de monsieur de Bruno Latreille à titre de pompier volontaire du service incendie de la Ville.

De remercier monsieur Bruno Latreille pour les services rendus dans le cadre de ses fonctions de pompier volontaire ainsi que pour son implication et dévouement au sein de la communauté.

Adopté

Fin d'emploi du pompier volontaire Denis Vallières

Considérant le manque de disponibilité de monsieur Denis Vallières à répondre aux appels à titre de pompier volontaire et à participer aux formations obligatoires;

17-03-06-4327

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la fin d'emploi de monsieur de Denis Vallières à titre de pompier volontaire du service incendie de la Ville.

De remercier monsieur Denis Vallières pour les services rendus dans le cadre de ses fonctions de pompier volontaire ainsi que pour son implication et dévouement au sein de la communauté.

Adopté

Embauche de Alexandre Hébert à titre de pompier volontaire pour le Service de la Sécurité incendie

Considérant que monsieur Alexandre Hébert a déposé sa candidature à titre de pompier volontaire pour le département de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant que monsieur Hébert réside et travaille sur le territoire de Huntingdon ;

17-03-06-4328

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer monsieur Alexandre Hébert à titre de pompier volontaire au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

60. VARIA

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Une rencontre du comité de transition concernant le regroupement des OMH aura lieu le 22 mars prochain.

M. Rémi Robidoux : L'aréna a refinancé son prêt pour un autre 5 ans.

Mme Marielle Duhème : Le conseil d'administration des Habitations des Tisserandes a eu une rencontre. Il y a une surcharge de travail pour l'intervenante. Un nouveau projet est à développer.

M. Florent Ricard : . L'assemblée générale annuelle du Marché Fermier aura lieu le 15 mars prochain.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

17-03-06-4329

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 34.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière